

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 17 juin 2011

L'An deux mille onze,
le 17 juin à vingt heures trente,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 juin 2011 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Étaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Était excusé:

Eric FAISANDIER

Les points suivants ont été évoqués:

Désignation d'un titulaire et de trois suppléants pour les élections sénatoriales: Le Conseil Municipal désigne le Maire de la commune comme titulaire et les 3 adjoints comme suppléants dans le cadre de la désignation des délégués pour les élections sénatoriales.

Tarif cartes postales: Le Conseil Municipal valide le tarif de 0,80 €/unité pour la vente de cartes postales du complexe touristique.

Validation du vote des habitants de Donzac: Lors d'élections, le 12 décembre 2009, les électeurs de la section de Donzac ont exprimé leur accord au projet de vente d'une partie d'un bien de section. (7 voix pour, 0 contre). La vente étant maintenant programmée, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer la vente de ce bien à Monsieur Gacquiere au prix de 10 €/m².

Transfert de biens de la section de Rouzaires à la commune de Saint Préjet: Afin de régulariser l'emprise de tracé de voie à Rouzaires ainsi que l'emprise de l'ancienne station de traitement d'eau potable et après accord écrit d'une majorité des habitants de la section de Rouzaires, le Conseil Municipal demande le transfert à la commune des parcelles concernées.

Transfert de biens de section de Verdun à la commune de Saint Préjet: Afin de régulariser l'emprise de tracé de voie à Verdun et après accord écrit d'une majorité des habitants de la section de Verdun, le Conseil Municipal demande le transfert à la commune des parcelles concernées.

Rétrocession de parcelles F608 et F609 à Verdun: Afin de régulariser l'emprise du tracé du chemin menant de Verdun à Veyrines, la commune avait dû engager une procédure pour acquérir des parcelles considérées sans maîtres dont les taxes foncières étaient payées depuis plus de 30 ans par Monsieur Hugony. Ces parcelles étant maintenant propriétés de la commune, le Conseil Municipal décide de conserver la surface nécessaire à l'emprise du chemin et de céder le reliquat à Monsieur Hugony pour un prix total de 50 €.

Vente des parcelles B697 et B708: Suite à la demande de Monsieur Pigeon, le Conseil Municipal autorise la vente des parcelles B697 et B708.

Convention de fourniture de plaquettes par la commune de Saugues: Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Saugues pour la fourniture de plaquettes afin d'alimenter la future chaufferie bois. La convention sera valable pour une durée de 2 ans.

Achat d'un car: Afin de remplacer le car de la régie de transport communale et après consultations de plusieurs concessionnaires, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de Renault Samval à Langeac pour l'achat d'un car neuf et l'offre de reprise de l'ancien par le garage Renault Gires à Saugues.

Location d'un chalet: Suite à la demande de Monsieur Vérout, le Conseil Municipal décide de louer le chalet n°5 pour 10 mois, du mois de septembre au mois de juin en remplacement du chalet n°10. Le loyer mensuel sera de 250 €. Le prix de l'énergie électrique consommée sera de 0,12 €/kWh.

Location d'un emplacement au camping à l'année: Suite à la demande de Monsieur Faisandier, le Conseil Municipal autorise le stationnement à l'année d'une caravane dans le camping municipal. Le propriétaire de la caravane devra payer annuellement les prestations de location de l'emplacement pour une durée de 5 semaines même s'il y réside moins longtemps et naturellement le coût réel s'il y réside plus de 5 semaines.

Renouvellement du contrat de la personne chargée de l'accueil au complexe touristique: Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de la personne chargée de l'accueil et de l'animation au complexe touristique pour une durée de 5 mois à temps plein.

Avenant médecine préventive: Le Conseil Municipal valide l'avenant au contrat de médecine préventive établi avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale

Travaux de rénovation et de mise aux normes d'un bâtiment municipal: Le conseil Municipal valide le plan de financement suivant pour la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes d'un bâtiment municipal: Coût: 143 038.50 H.T. Subventions : État: 50 063.48 € (35 %), Région: 50 063.00 € (35%), Communauté de Communes du Pays de Saugues: 14 302.80 € (10%).

Sécheresse au cours du printemps: Suite au déficit pluviométrique très important constaté ce printemps sur le territoire communal, le Conseil Municipal demande que la situation difficile des agriculteurs soit prise en compte par les services de l'État.

Transfert des départs et arrivées des trains de la ligne Clermont-Ferrand/Paris gare de Lyon vers la gare de Paris Bercy: Le Conseil Municipal se prononce pour le maintien des départs et arrivées des trains de la ligne Clermont-Ferrand/Paris à la gare de Lyon.